

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **Unité de Fabrication de Médicaments-UNIMED**

**Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

Messieurs les actionnaires de la société « Unimed », sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 01 Aout 2025 à 10H00 à l'hôtel Sheraton Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation ;
- Lecture et approbation des rapports d'activité de la Société et du Groupe UNIMED du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2024.
- Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes de la Société et du groupe UNIMED relatif à l'exercice social 2024.
- Approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 200 (et de l'article 475) du code des sociétés commerciales, durant l'exercice social 2024 ;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice social 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice social 2024 ;
- Allocation de jetons de présence aux administrateurs
- Octroi de quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;
- Désignation des membres du Conseil d'Administration ;
- Désignation de l'un des commissaires aux comptes ; et
- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unimed ».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'Assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée s'il n'est lui-même actionnaire d'UNIMED.

Toutefois les personnes morales sont valablement représentées par leurs Présidents Directeurs Généraux ou leurs gérants ou toute autre personne dûment et expressément mandatée à cet effet.

Les actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, être inscrits sur le registre de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tous les documents concernant l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Unité de Fabrication de Médicaments-UNIMED**

**Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse**

Unimed publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 1<sup>er</sup> Août 2025.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent ● (●%) du capital social de la Société, ratifie en conséquence le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2024 et l'approuve dans toutes ces parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire procède à la lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice social 2024.

Aucune décision n'est prise

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ....Les actionnaires intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

Après avoir examiné les états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice social 2024, faisant un total Bilan de deux cent douze millions sept cent trente-sept mille neuf cent soixante-neuf Dinars Tunisiens (212.737.969 TND) et un résultat net de dix-huit millions quatre cent cinquante-huit mille huit cent cinquante et un Dinars Tunisiens (18.458.851 TND), des capitaux propres de cent douze millions sept cent vingt-trois mille cent cinquante-huit Dinars Tunisiens (112.723.158 TND), et les états financiers consolidés faisant ressortir un total Bilan de deux cent seize millions deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre Dinars Tunisiens (216.277.504 TND) et un résultat net bénéficiaire de dix-neuf million trois cent soixante-onze mille neuf cent quatre-vingt-dix dinars tunisiens (19.371.990 TND)).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver lesdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui s'élève à 18 458 851 TND comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montants</u>
Résultat de l'exercice 2024	18 458 851
<u>Résultats reportés Antérieurs</u>	<u>14 087 806</u>
<u>Sous Total</u>	<u>32 546 657</u>
Dividendes	18 240 000
<u>Résultats reportés (à nouveau)</u>	<u>14 306 657</u>

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un dividende de 0.570 TND par action correspondant à la somme globale de 18.240.000 Dinars. La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du .....2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de leur activité au cours de l'exercice 2024, des jetons de présence par administrateur de vingt-cinq mille Dinars Tunisiens Brut de toute charge.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer quitus ferme, entier, définitif et irrévocable à tous les membres du Conseil d'Administration pour la gestion et l'administration de la Société au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide le renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 2027 :

- Ekuity Capital.
- Lotfi Charfeddine.
- Slah Ben Turkia.

Par ailleurs, le mandat de l'administrateur représentant les petits porteurs étant arrivé à échéance et suite à l'appel à la candidature objet de publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT et dans deux journaux quotidiens et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Générale Elective réunie le ●, cette dernière ratifie cette désignation et approuve la nomination de M.● Tunisien(ne), titulaire de la carte d'identité nationale numéro ● pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 2027.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires.

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat de la société ● représentée par Monsieur ● en qualité de commissaire aux comptes, et ce pour une nouvelle durée de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos 2027.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur ● représentant de la société ● déclare accepter la fonction qui vient de lui être confiée et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

## **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....